

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

#### *Membres absents :*

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Ressources humaines - Communauté urbaine - Transfert de personnels - création de postes**

Par délibérations successives depuis juin dernier, le bureau communautaire a procédé à plusieurs ajustements du tableau des effectifs en créant les postes correspondant aux transferts des personnels concernés par la compétence voirie.

Après les créations de postes correspondant aux catégories A et B et à une partie de la catégorie C, il convient désormais de procéder à des créations de postes correspondant d'une part à la fin des transferts des personnels de la Ville et d'autre part, aux transferts de 32 agents des autres communes, le 1er décembre 2015.

Il est donc proposé de créer les postes suivants :

- cadre d'emplois des ingénieurs : 1 poste
- cadre d'emplois des techniciens : 1 poste
- cadre d'emplois de rédacteurs : 2 postes
- cadre d'emplois des agents de maîtrise : 5 postes
- cadre d'emplois des adjoints administratifs : 4 postes
- cadre d'emplois des adjoints techniques : 53 postes

soit au total 66 postes.

Seront globalement créés à la Communauté Urbaine entre juillet et décembre 2015 : 4 postes de catégorie A, 7 postes de catégorie B et 154 postes de catégorie C, soit 165 postes au total.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les créations de postes proposées dans le présent rapport, qui interviendront le 18 décembre 2015 ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 70                      ABSTENTION : 8  
              CONTRE : 0                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
*DONT 15 PROCURATIONS*